

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le
contrôle interne en matière de rapports financiers (non auditée)

Exercice 2014-2015

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU CRSH	3
2.1 GESTION DES CONTRÔLES INTERNES.....	3
2.2 ENTENTES DE SERVICE RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS	4
3. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS DU CRSH EN 2014-2015.....	5
4. PLAN D'ACTION DU CRSH	6
4.1 PROGRÈS AU COURS DE L'EXERCICE 2014-2015.....	6
4.2 PLAN D'ACTION POUR LE PROCHAIN EXERCICE ET LES EXERCICES SUBSEQUENTS.....	7

1. Introduction

La présente annexe donne de l'information sommaire sur les mesures prises par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour maintenir un système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) efficace, y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats des évaluations et les plans d'action connexes.

On trouvera de l'information détaillée sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de l'organisme dans le [Rapport ministériel sur le rendement](#) de 2014-2015 et le [Rapport sur les plans et les priorités](#) de 2015-2016.

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers du CRSH

2.1 Gestion des contrôles internes

Le CRSH reconnaît l'importance du leadership de la haute direction pour s'assurer que les employés de tous les échelons comprennent leur rôle dans le maintien d'un système de CIRF efficace et sont bien outillés pour exercer ces responsabilités efficacement. Le CRSH veille à ce que le risque soit bien géré en mettant en place un environnement de contrôle souple et axé sur le risque propice à l'amélioration continue et à l'innovation. Il a une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer l'évaluation et la surveillance de son système de contrôle interne. Les rôles et les responsabilités s'établissent comme suit :

Président – En qualité d'administrateur des comptes, le président assume la responsabilité des mesures prises pour assurer l'efficacité du système de contrôle interne. Le président du CRSH, qui est également le président du Conseil du CRSH, supervise et dirige le travail et le personnel de l'organisme.

Dirigeant principal des finances (DPF) – Le dirigeant principal des finances, qui relève directement du président, exerce le leadership à l'appui de la coordination, de la cohérence et de l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace intégré, ce qui comprend une évaluation annuelle.

Vice-présidents directeurs et vice-présidents – Les vice-présidents directeurs et les vice-présidents sont chargés du maintien d'un système de contrôle interne efficace dans les programmes et les secteurs dont ils assument la responsabilité et contribuent à l'évaluation des risques et contrôles clés dans leurs domaines de compétence.

Dirigeant principal de l'audit (DPA) – Le dirigeant principal de l'audit, qui relève directement du président, donne une assurance indépendante et objective au moyen d'audits internes périodiques et d'activités de consultation, lesquels sont essentiels aux activités et à l'efficacité de l'organisme en ce qui concerne le CIRF (gestion du risque, contrôles internes et processus de gouvernance).

Conseil du CRSH – Collectivement, le Conseil du CRSH représente le milieu de la recherche postsecondaire et celui de la recherche et développement en sciences naturelles et en génie dans le secteur privé de même que d'autres groupes d'intervenants du système d'innovation canadien. Ses principales responsabilités consistent à établir la stratégie et les politiques générales du CRSH ainsi qu'à examiner et à évaluer le rendement.

Bureau du Conseil – Le Bureau du Conseil exerce les attributions du Conseil entre ses réunions et fait office de comité de gouvernance, des ressources humaines, de gestion du risque et de surveillance. Il est composé du président, du vice-président élu et d'au moins six autres membres (y compris les présidents respectifs des comités permanents) choisis par le Conseil.

Comités permanents – Les comités permanents conseillent le CRSH sur des politiques et des programmes particuliers et supervisent le travail des comités de sélection. Ils affectent les fonds aux divers éléments de programme et comités de sélection relevant de leur compétence en accord avec les lignes directrices du Conseil et selon leur enveloppe budgétaire.

Dirigeant principal de l'information (DPI) – Le dirigeant principal de l'information est le responsable de l'infrastructure de la technologie de l'information (TI) et des applications de systèmes au sein du CRSH. De plus, il contribue aux évaluations des contrôles généraux de la TI, des systèmes et des applications.

Comité de l'audit externe (CAE) – Le Comité de l'audit externe donne au président des avis sur l'efficacité et l'efficacé de la gestion du risque du CRSH ainsi que sur ses cadres et processus de contrôle interne et de gouvernance. À cette fin, il surveille des secteurs clés de la gestion, du contrôle, de la reddition de comptes et de l'établissement de rapports du CRSH de manière intégrée, systématique et axée sur le risque. Le CAE, qui se réunit quatre fois par année, est composé du président, de trois membres externes indépendants et du président du Conseil du CRSH.

Un cadre de gestion des contrôles internes, approuvé par l'administrateur général, est en cours d'élaboration. Il comprend :

- des structures redditionnelles organisationnelles pour la gestion des contrôles internes à l'appui d'une saine gestion financière, prévoyant notamment les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leurs domaines de responsabilité en gestion des contrôles;
- des orientations à l'intention des responsables des processus opérationnels concernant les incidences des changements sur les contrôles internes;
- la liste des contrôles clés par processus opérationnel requérant une validation annuelle par les responsables du processus;
- la surveillance et la mise à jour trimestrielle de la gestion des contrôles internes et des résultats des évaluations et des plans d'action à l'intention du président, du DPF, des comités de gestion et du CAE.

L'environnement de contrôle du CRSH comprend également un train de mesures propres à aider les employés à gérer efficacement le risque grâce à une sensibilisation accrue et à une formation adéquate visant à renforcer les compétences et le savoir-faire requis. Les principales mesures sont les suivantes :

- l'orientation concernant les valeurs et l'éthique;
- le Code de conduite du CRSH (en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013);
- une solide structure de gouvernance;
- une fonction spécialisée en matière de contrôle interne relevant du DPF;
- la documentation des principaux processus opérationnels et des risques et points de contrôle clés connexes à l'appui de la gestion et de la surveillance de son système de CIRF;
- des ententes de rendement annuelles où sont énoncées clairement les responsabilités en matière de gestion financière;
- une matrice des pouvoirs délégués mise à jour périodiquement;
- une stratégie et un plan de surveillance du CIRF;
- le Profil de risque organisationnel mis à jour annuellement;
- un processus intégré de planification, de gestion du risque et d'établissement de rapports;
- l'élaboration d'un plan d'audit interne triennal axé sur le risque.

2.2 Ententes de service relatives aux états financiers

Le CRSH fait appel à d'autres organisations pour traiter certaines transactions ou fournir de l'information, ce qui influe comme suit sur ses états financiers :

Ententes courantes

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) administre de façon centralisée le versement des salaires et des avantages sociaux, une partie de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la Délégation de pouvoirs du CRSH et la prestation des services de gestion des locaux;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor communique au CRSH l'information servant au calcul des diverses charges à payer et provisions, comme les indemnités de départ;

- Le ministère de la Justice fournit des conseils et des services juridiques concernant les responsabilités éventuelles du CRSH et les réclamations dont il pourrait faire l'objet dans le cours normal de ses activités.

Ententes particulières

Le CRSH administre des fonds reçus d'autres ministères et organismes fédéraux pour accorder des subventions et des bourses ou verser les paiements connexes en leur nom. Au cours de l'année, il a administré 231,2 millions de dollars (comparativement à 228,7 millions en 2013-2014) sous forme de subventions et de bourses. Ces charges ne sont pas indiquées dans l'état des résultats du CRSH, car elles figurent dans les états financiers des ministères ou organismes ayant fourni les fonds.

3. Résultats des évaluations du CRSH en 2014-2015

Les principales conclusions et les ajustements importants découlant des activités d'évaluation de l'exercice en cours sont résumées ci-dessous.

Contrôles clés nouveaux ou modifiés de façon importante : Au cours de l'exercice courant, aucun contrôle clé n'a été modifié de façon importante dans le cadre des processus existants nécessitant une réévaluation. Les tests de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle ont été effectués relativement aux principaux contrôles au niveau de l'entité et des contrôles généraux de la technologie de l'information ainsi que sur tous les processus opérationnels de l'exercice précédent. En 2014-2015, le CRSH a élaboré un plan d'action de la direction visant à combler les principales lacunes des contrôles clés comme suivi de l'évaluation des contrôles au niveau de l'entité et des contrôles généraux de la technologie de l'information qui a eu lieu au cours de l'exercice précédent. Des efforts considérables ont été déployés sur ce front en 2014-2015 et la majorité des lacunes des contrôles de risque élevé, moyen et faible au niveau de l'entité et des contrôles généraux de la technologie de l'information sont maintenant corrigés. Le reste des lacunes devraient être remédiées en 2015-2016.

Programme de surveillance continue : Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, le CRSH a commencé sa réévaluation des contrôles financiers dans les processus opérationnels des subventions et des contributions. Il a créé un outil d'évaluation interne conçu pour élaborer des procédures pour évaluer l'efficacité opérationnelle des contrôles internes des subventions de recherche et bourses cernés dans les processus actuels. L'évaluation des contrôles clés des processus organisationnels est en cours et sera terminée en 2015-2016. Conformément à sa stratégie et à son plan de surveillance en matière de CIRF, le CRSH a commencé la mise en œuvre d'une surveillance continue des processus opérationnels des subventions de recherche et bourses en 2014-2015 et la mise en œuvre des contrôles au niveau de l'entité, des contrôles généraux de la technologie de l'information et d'autres contrôles des processus opérationnels au cours des exercices ultérieurs.

4. Plan d'action du CRSH

4.1 Progrès au cours de l'exercice 2014-2015

En 2014-2015, le CRSH a continué de mener ses activités de surveillance continue selon le plan cyclique de l'exercice précédent, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

Élément du plan d'action de l'exercice précédent	État
Contrôles au niveau de l'entité : mettre en œuvre les mesures correctives	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle a été terminée en 2013-2014. • L'élaboration de plans d'action de la direction visant à combler les principales lacunes des contrôles est terminée. • La mise en œuvre des mesures correctives en ce qui concerne les lacunes conceptuelles et opérationnelles a grandement progressé. • L'évaluation de l'efficacité opérationnelle sera menée en 2016-2017.
Contrôles généraux de la technologie de l'information : mettre en œuvre les mesures correctives	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle a été terminée en 2013-2014. • L'élaboration de plans d'action de la direction visant à combler les principales lacunes des contrôles est terminée. • La mise en œuvre des mesures correctives en ce qui concerne les lacunes conceptuelles a grandement progressé. <ul style="list-style-type: none"> • Les lacunes relatives à tous les éléments à risque élevé ont été corrigées ou le seront en 2015-2016 sauf une lacune qui sera corrigée plus tard en raison de problèmes de mise en œuvre dans les organismes centraux. • Les lacunes relatives à tous les éléments à risque moyen ont été corrigées ou le seront en 2015-2016. • Les lacunes relatives à tous les éléments à risque faible ont été corrigées ou le seront en 2015-2016 sauf trois lacunes qui feront l'objet d'un suivi en attendant qu'un plan de redressement soit mis en place. • Les progrès relatifs aux mesures correctives des autres lacunes feront l'objet d'un suivi continu. • L'évaluation de l'efficacité opérationnelle sera menée en 2016-2017.
Subventions et bourses : plan cyclique de surveillance continue.	<ul style="list-style-type: none"> • La réévaluation cyclique est terminée pour les subventions et les bourses et la surveillance continue a commencé par la création d'un outil d'évaluation interne.

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le CRSH entame la deuxième année de son plan de trois ans établie en 2014-2015. Le plan cyclique de surveillance continue du CRSH au cours des trois prochaines années, fondé sur une validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé et les rajustements connexes au plan de surveillance continue, s'il y a lieu, est présenté dans le tableau suivant

Plan cyclique de surveillance continue

Secteurs de contrôle clés	Exercice 2015-2016	Exercice 2016-2017
Contrôles au niveau de l'entité	L'évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle est terminée et les mesures correctives continuent d'être mises en œuvre.	Oui
Contrôles généraux de la technologie de l'information gérés par l'organisme	L'évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle est terminée et les mesures correctives continuent d'être mises en œuvre.	Oui
Subventions et bourses	Oui	Non
Achats, paiements et comptes créditeurs	Oui	Non
Rémunération	Non	Oui
Règlements interministériels	Oui	Non
Rapports financiers : fin de période	Non	Oui
Rapports financiers : fin d'exercice	Non	Oui